

## LESSOUS-PRODUITS-ANIMAUX

(SPAn)

Catégorie	Description	Prétraitement requis en cas de non compostage du digestat*	Prétraitement requis si digestat traité en aval dans une usine de compostage agréée**
C1	Produits à hauts risques	Intrants non autorisés	Intrants non autorisés
	Glycérine et graisses fondues	Dérogation possible de traitement via méthanisation <i>si le digestat est détruit par incinération ou co-incinération</i>	
C2	Effluents d'élevage hors volailles Contenu de l'appareil digestif (hors contenant) Laits et produits laitiers	Dérogation possible au cas par cas. Si pas de dérogation : hygiénisation <i>Depuis fin janvier 2020 : si plus de 30 000 t d'effluents ou intrants provenant de plus d'une "dizaine d'exploitants", pas de dérogation possible.</i>	Dérogation possible au cas par cas Si pas de dérogation : hygiénisation
	Effluents de volailles Contenu de l'appareil digestif avec appareil digestif Œufs et produits à base d'œufs	Hygiénisation	Dérogation possible si unité de compostage normalisée
	Autres C2 : ex: anciennes denrées alimentaires retirées de la vente pour motif sanitaire	Stérilisation	
C3	Œufs et dérivés Anciennes denrées alimentaires et pour animaux CUTES	Dérogation possible au cas par cas Si pas de dérogation : hygiénisation	Dérogation possible au cas par cas. Si pas de dérogation : hygiénisation
	Colostrum et dérivés Lait et dérivés du lait		
	Déchets de cuisine de table Denrées alimentaires CRUES Déchets abattoirs sains	Pasteurisation	
	Autres C3		

\* Le prétraitement peut se faire sur site ou hors site.

\*\* Respect du couple temps/température 55°C/14 j ou 60°C/7 j ou 65°C/3 j